

aujourd'hui... Tout d'abord, j'aimerais parler de ce qui vient en premier lieu à l'esprit lorsque l'on parle des droits de la personne: les droits politiques. Je pense ici à la liberté de parole et d'association, au droit d'obtenir un traitement juste devant la loi et à l'absence de discrimination raciale, religieuse ou sexuelle. En deuxième lieu, il y a le droit à la sécurité physique, le droit d'être à l'abri de la guerre. Enfin, je voudrais m'entretenir des droits qui découlent de notre nature humaine, c'est-à-dire notre droit à la nourriture, au gîte, et à une part adéquate des richesses de la planète.

Il n'est pas besoin de regarder bien loin pour trouver un nombre consternant de transgressions des droits politiques, trop souvent commises par des gouvernements à l'endroit de leurs propres citoyens. L'Indochine à elle seule nous en donne un trop grand nombre d'exemples. Tant de victimes déracinées, déplacées et souvent éliminées au Kampuchea, la situation désespérée des réfugiés laotiens, l'expulsion délibérée des réfugiés de la mer vietnamiens, tout cela, nous le savons que trop. Aux pillages et aux massacres sanguinaires du régime Amin en Ouganda dont les séquelles tragiques sont des camps comme celui que j'ai visité le mois dernier en Afrique australe, où s'entassent des milliers de femmes et d'enfants, viennent s'ajouter l'exécution arbitraire d'hommes politiques évincés ou la suppression ou le bannissement pour des raisons politiques d'hommes, de femmes et d'enfants ordinaires dans d'autres pays.

Ces crimes contre l'humanité sont connus de tous — les peuples de la Terre savent ce qui se passe autour d'eux. Trop souvent, la communauté internationale hésite — ou tarde criminellement — à prendre les moyens qui s'imposent pour condamner et corriger ces violations des droits de la personne. Trop souvent, l'opportunisme politique des gouvernements les fait se taire lorsque des gens ordinaires réclament des actions. L'opinion publique exige aujourd'hui qu'on lui explique cette léthargie, ce mépris pour la souffrance humaine, cette irresponsabilité.

Et pourtant...il n'est pas vain d'espérer. La communauté internationale n'a certes pas manqué de constater ces violations des droits de la personne. La Conférence de Genève, convoquée et admirablement menée par le Secrétaire général, a non seulement disposé un grand nombre de pays à accueillir chez eux davantage de réfugiés et à verser une aide financière accrue, mais a aussi amené le gouvernement du Vietnam à prendre des mesures politiques puisqu'il a maintenant ralenti l'exode des réfugiés. Il reste encore à voir si le mal a été guéri à la racine. L'ensemble de la communauté internationale devra donc suivre minutieusement la situation. Il importe de maintenir les pressions sur le gouvernement du Vietnam, mais il reste que des progrès sensibles ont manifestement été réalisés.

D'autres enquêtes sont également prometteuses. Nous saluons les travaux de la Commission interaméricaine des droits de l'homme sur la situation en Argentine ainsi que l'enquête effectuée par d'éminents juristes africains au sujet d'événements tragiques récents survenus dans l'Empire centrafricain. De plus, les chefs de gouvernement du Commonwealth ont accepté lors de leur rencontre de cet été à Lusaka d'envisager la mise sur pied d'une commission des droits de la personne au sein du Commonwealth. Enfin, de modestes progrès ont été enregistrés au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies; je songe ici à la nomination